

03/04/2022

# Formation Personnel Encadrant Technique SS4- Formation Initiale

A partir de 670 € HT

## Finalité de la formation

Permettre au stagiaire encadrant technique de garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention en sous-section 4 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

## Prérequis

Savoir communiquer en Français (lire, écrire et parler)

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. (Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

## Personnel concerné par la formation

Toute personne physique possédant, au sein de l'entreprise :

- Une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.
- Les compétences nécessaires pour diriger et coordonner une équipe d'opérateurs pour l'exécution des travaux, mettre en œuvre le Mode Opérateur et le bilan aéralique et réaliser ou faire réaliser les contrôles sur chantier.

## Objectifs de la formation

Permettre au stagiaire encadrant technique de garantir et d'appliquer l'organisation et les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

- ✓ Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4
- ✓ Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4 ;
- ✓ Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4, les moyens de prévention définis.
- ✓ Développer ses compétences en prévention

## Durée de la formation

5 jours (35 heures) consécutifs où,  
3 jours + 2 jours (35 heures) si non consécutifs

## Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 10 stagiaires

Nous contacter



Philippe FAUJEAU Expert de  
Justice près la cour d'Appel de  
VERSAILLES

03/04/2022

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.

## Tarifs

A partir de 670,00€ HT

## Contact

Site internet : voir rubrique « nous contacter »

Mail : [contact@formadistech.fr](mailto:contact@formadistech.fr)

Téléphone : 01 60 10 05 73

Adresse postale : 3, rue Blaise Pascal – ZA de la Vigne aux loups – 91380 CHILLY MAZARIN

## Méthode

### Partie théorique

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Vidéoprotection, diaporamas commentés, discussions heuristiques, ...

Support de cours en manuels pédagogiques

### Partie pratique

Mise en situation de visite de chantier virtuelle et simulation de réunion de chantier

### Partie d'évaluation

Examen final écrit sous forme de QCM (20 mn) + étude de cas (durée estimée à 1 heure)

## Contenu de la formation

- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveau d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS
- Communication et application du Mode Opérateur.

## Modalité d'évaluation

Examen final

- Etude de cas
- Examen écrit par QCM

## Taux de réussite

95 %

## Taux de satisfaction

99 %

03/04/2022



Philippe FAUJEAU Expert de  
Justice près la cour d'Appel de  
VERSAILLES

## Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleurs conditions possibles.